

Sécurité de la vieillesse (N° 2)—Loi

Monsieur le Président, ce projet de loi montre bien que le gouvernement n'a aucun sens des priorités et qu'il est absolument incapable de gérer l'économie. En fait, le projet de loi n'aurait jamais dû être déposé à la Chambre. Je suis outré de voir que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) peut déposer un projet de loi comme celui-là. Je me suis demandé ce qu'elle a bien pu dire au ministre des Finances (M. Lalonde) lorsque cette proposition a été présentée. Au sujet de cette loi, monsieur le Président, je pense que le ministre est dans les «patates».

[Traduction]

Rarement la Chambre a-t-elle été appelée aussi fréquemment et dans un aussi court laps de temps à défendre les Canadiens qui vivent juste au seuil de la pauvreté ou même en deçà. Quinconque, que ce soit un ministre de la couronne ou un député de l'arrière-ban libéral, quiconque croit que le gouvernement ne s'en prend pas aux Canadiens âgés, au moins sur le plan de leur quiétude psychologique, refuse de voir la réalité.

Il y a environ deux semaines, je me trouvais à Winnipeg, où j'ai participé à une émission radio de lignes ouvertes, en compagnie du critique du nouveau parti démocratique. La question du jour était la santé, et l'animateur s'efforçait vainement d'obtenir que les auditeurs posent des questions sur la santé. Pendant deux longues heures, tous ceux qui ont téléphoné l'ont fait pour exprimer leurs inquiétudes quant à leur pension. Quand le ministre insinue à la Chambre que les Canadiens retraités ne sont pas inquiets à ce sujet, il induit la Chambre en erreur, car ils sont bel et bien inquiets. Les Canadiens qui ont une famille sont bouleversés par le projet gouvernemental au sujet des allocations familiales, et les citoyens âgés, tous les Canadiens qui ont 65 ans ou plus, s'inquiètent de cette atteinte à leur revenu de retraite.

En comité, le ministre a essayé à plusieurs reprises de nous assurer que le gouvernement ne s'en prenait pas au revenu des personnes âgées. C'est absolument faux. Nous avons été frappés par la qualité des arguments des témoins qui se sont succédés devant nous et par les craintes qu'ils ont exprimées. Je me rappelle que l'un d'entre eux a déclaré que tous les Canadiens de 15 à 20 ans devraient s'inquiéter du bill C-131.

Ce projet de loi est imparfait à bien des titres, et il convient, entre autres, de souligner qu'il aura, c'est évident, des répercussions sur les générations futures de Canadiens. En effet, ce projet de loi ne force en rien le gouvernement à ramener le taux de base de la pension au niveau normal. Nos vis-à-vis veulent voler les retraités au cours des deux prochaines années, et ils n'ont absolument pas l'intention de ramener le taux de base à son niveau normal, afin que les futurs retraités ne soient plus spoliés. Au lieu de cela, nous sommes saisis d'un projet de loi permettant au gouvernement de flouer les retraités dans un avenir prévisible, ces retraités auxquels nous devons tant puisqu'ils ont contribué à bâtir le Canada. C'est en effet grâce à leur travail, leur esprit d'initiative et leur volonté que notre pays est devenu ce qu'il est aujourd'hui. Les gens à qui nous devons cette Chambre ont consacré leurs compétences, leurs énergies et leurs talents, et en fait, leur vie au bien-être de

notre pays. Je présume que la plupart d'entre eux sont maintenant morts. Beaucoup d'autres ne travaillent plus et ne font plus partie d'une unité de négociation. Ils n'ont plus de compétences à offrir et n'ont pas les moyens de défendre leur revenu. Pourtant, le ministre dépose un projet de loi dans lequel le gouvernement dit à ces personnes sans défense qu'il va les voler au cours des deux prochaines années avant de voler les futures générations, au cours des décennies à venir. C'est là le but de ce projet de loi qui porte sur l'imposition et qui sera difficile à modifier.

● (1640)

Je félicite le député d'Okanagan-Nord d'avoir essayé de mettre fin à ce vol à long terme. Il a proposé un amendement qui ramènerait à la normale le taux de base de la sécurité de la vieillesse, afin que le 1^{er} janvier 1985, 50 retraités reçoivent de nouveau ce à quoi ils ont droit en vertu de la pleine indexation de leur pension. Cela atténuerait les effets de l'inflation. Il me semble que c'est un amendement tout à fait raisonnable et que les députés de tous les partis pourraient l'appuyer. Ce n'est pas un amendement qui peut faire tomber le gouvernement.

Le ministre a déclaré à la Chambre que l'amendement était mal rédigé et elle a encouragé les députés libéraux à s'y opposer. Lorsque nous avons mis le ministre au défi de rédiger un amendement plus approprié et que nous lui avons dit que nous accepterions tous cet amendement pour qu'on rétablisse le principe de l'indexation, elle a vite fait marche arrière. C'est l'une des choses qui m'ont le plus désappointé depuis mon élection à la Chambre il y a trois ans et demi. Si le ministre s'oppose uniquement à la façon dont l'amendement est rédigé et qu'elle en accepte le principe, elle devrait au moins essayer d'obtenir le consentement unanime pour présenter un amendement mieux rédigé que le gouvernement jugerait acceptable. Sinon, nous devrions conclure que c'est le ministre de la Couronne qui joue à la politique et non les députés de l'opposition.

J'ai déjà parlé à la Chambre des devoirs du gouvernement et des députés en période de difficultés économiques. C'est plus difficile de remplir nos obligations en période de crise qu'à une époque de croissance économique, de progrès et d'excédents. Un jour après l'autre, une semaine après l'autre, un mois après l'autre, et maintenant une année après l'autre, on a demandé à la Chambre de faire toutes sortes de choix impossibles parce qu'ils reflètent l'entêtement du gouvernement et représentent exactement le contraire de ce que nous devrions faire.

Hier, un député de mon parti a signalé que le ministre avait dit au comité que la dépense jugée prioritaire par le gouvernement consistait à acheter des postes d'essence pour protéger les emplois. Elle a dit que c'était plus important qu'affecter des fonds pour aider les familles, les personnes âgées et les malades. Le député de Bruce-Grey (M. Gurbin) a invoqué le Règlement pour signaler que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) avait fait cette affirmation. Selon le harsard, elle a dit que le député mentait. Elle a ensuite retiré ses paroles, mais elle ne l'a pas fait de bonne grâce. Elle a maintenu que sa déclaration était vraie.